

(A)

(N° 12 0)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1848.

Rapport de la Commission des Naturalisations, sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis François Decaluwe, caporal au 6^e régiment de ligne.

(Voir le N° 108 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Par requête du 12 avril 1846, le sieur Decaluwe sollicite la naturalisation ordinaire; il est né à Hulst (Pays-Bas), le 31 janvier 1818, d'une mère Hollandaise, qui, peu après sa naissance, est venue habiter la commune de Moerbeke, province de la Flandre Orientale; c'est dans cette commune que le pétitionnaire a satisfait à la milice; il fut incorporé, le 16 mai 1837, comme milicien au 2^e régiment des chasseurs à pied, et le 15 juin 1837, il est passé au 6^e régiment d'infanterie, après avoir contracté un engagement volontaire pour six ans; le 26 août 1841, il a été nommé caporal; le 10 novembre 1845, il a été congédié pour expiration de service avec certificat de bonne conduite, mais il est immédiatement rentré au corps, le même jour, en qualité de remplaçant.

Cette demande a été prise en considération par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 26 février 1848, par 36 suffrages contre 25.

Le Chevalier PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.